



Ecole **LE CENTRE**
16, rue des écoles
91 750 Chevannes
Tél : 01 64 99 82 67
Mail : 0910290w@ac-versailles.fr

Conseil d'école du Vendredi 6 novembre 2015

Présents :

Mairie :

Monsieur Joffroy, Maire
Madame Eckert, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires
Madame Derfoul, Conseillère municipale,
Madame Amiot, Adjointe aux travaux et à la culture
Monsieur Rivier, coordinateur enfance jeunesse

Représentants de parents :

Mesdames, Messieurs Paronneau, Chanliou, Charoin, Delarue, Douau, Sudres, Doco, Doco, Secq

Equipe pédagogique :

Mesdames Demaret, Musseau, Champenois, Brun, De Carvalho, Princep, Griselain, Brendle, Schmidt

Absents excusés :

Représentants de parents :

Mesdames Garcin-Pilet, Saidani, Vanier

Equipe pédagogique :

Madame Fontanaud

Ordre du jour :

- 1) Rôle du conseil d'école
- 2) Résultats des élections
- 3) Rentrée 2015
- 4) Exercice incendie
- 5) Règlement intérieur
- 6) Les travaux
- 7) La coopérative scolaire
- 8) Les projets

1) Rôle du conseil d'école

Madame la Directrice fait lecture du cadre institutionnel du Conseil d'école, et rappelle le décret du 14 mars 2008, articles D411-1 à D411-6.

« Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

2) Résultats des élections

Il y avait 228 inscrits. Aux élections, il y a eu 143 votants dont 27 votes blancs ou nuls soit un taux de participation de 62,72%.

3) Rentrée 2015

Madame la Directrice présente la structure et l'effectif des classes, en nommant l'/les enseignante/s en charge de chacune :

CP	- 25 -	Mme DEMARET
CE1	- 23 -	Mmes CHAMPENOIS et MUSSEAU
CE2	- 22 -	Mmes BRUN et De CARVALHO
CM1	- 23 -	Mmes PRINCEP et FONTANAUD
CE1/CM1	- 16 -	Mme GRISELAIN
CM2	- 32 -	Mmes SCHMIDT et BRENDLE

Soit 141 élèves

Madame la Directrice indique, comme elle l'a fait lors des réunions d'information de chaque classe en septembre, que la répartition des élèves et la structure de l'école sont le fruit de réflexions de l'équipe pédagogique, dans l'intérêt des élèves.

La question est posée par un représentant de parents quant à la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée 2016.

Madame la Directrice indique que le seuil de fermeture est 132 (pour les années antérieures, ce nombre pouvant évoluer).

4) Exercice incendie

Le premier exercice incendie a été réalisé comme il y en a l'obligation au cours des premières semaines de l'année.

Aussi, a-t-il été réalisé le 07 octobre. Il a eu lieu juste avant la récréation : les élèves sont sortis en 3min30, délai nécessaire à ce que les différentes alarmes soient déclenchées par l'agent des services techniques.

La procédure d'évacuation est expliquée aux parents délégués (lieu de regroupement, façon de rassembler les élèves,...)

Un représentant de parents demande où se trouvent les détecteurs, et si le déclenchement est manuel ou automatique.

Il y a un détecteur dans chaque bâtiment, et le déclenchement est manuel.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous sommes en alerte attentat, pour une durée indéterminée (information émanant de Monsieur le Préfet). Aussi, les parents et de manière générale, toute personne étrangère à l'établissement, n'ont pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans y avoir été préalablement autorisés par la Directrice.

Il est également rappelé qu'il faut faire attention au stationnement dans la rue, aux heures d'école. Les enseignantes en charge de l'étude rappellent la nécessité pour les parents que de venir à la grille du portail pour prendre leur(s) enfant(s) à 17h30 (et non de rester dans leur véhicule).

5) Règlement intérieur : lecture / modification éventuelle / vote

Madame la Directrice informe le Conseil que sera annexée au règlement intérieur « La Charte de la Laïcité », dont elle fait lecture.

S'en suit la lecture du règlement intérieur, pour vote.

Lecture article 1 : admission à l'école élémentaire.

Lecture article 2 : fréquentation et assiduité.

Lecture article 3 : organisation du temps scolaire et horaires.

Lecture de l'article 4 : du respect dans la communauté éducative.

Lecture de l'article 5 : de l'argent à l'école (la coopérative).

Lecture de l'article 6 : la laïcité

Lecture de l'article 7 : usage des locaux et responsabilité

Lecture de l'article 8 : hygiène des locaux

Lecture de l'article 9 : hygiène et santé des élèves.

Lecture de l'article 10 : sécurité de la communauté éducative.

Lecture de l'article 11 : sécurité et protection des élèves (dispositions exceptionnelles, assurance des élèves, cas de maltraitance).

Lecture de l'article 12 : usage de l'internet

Lecture de l'article 13 : dispositions particulières

Lecture de l'article 14 : Surveillance

Lecture de l'article 15 : accueil et remise des élèves aux familles.

Lecture de l'article 16 : participation de personnes étrangères à l'enseignement.

Lecture de l'article 17 : relation avec les parents d'élèves.

Lecture de l'article 18 : dispositions finales.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le règlement de l'école.

Sera annexée au règlement la « Charte de la Laïcité », lue aux membres du conseil d'école.

Monsieur le Maire intervient pour assurer aux parents notamment que l'accent est mis par la Municipalité sur la sécurité des enfants, et présente le nouveau coordinateur et responsable du pôle Enfance et Jeunesse : Monsieur Rivier, qui a également en charge le centre de loisirs.

6) Travaux

Madame la Directrice indique que des travaux importants ont été effectués lors des congés d'été : réfection des sols des salles de classe du bâtiment B et de celle du bungalow, peinture des murs des salles de classe du bâtiment B, ainsi que du bureau (direction).

Elle informe également les membres du Conseil que l'école a été nettoyée de manière très approfondie au cours de ces mêmes congés.

Madame Amiot intervient et remercie les agents des services techniques qui ont effectué ces travaux au cours de l'été.

Elle explique également que les travaux du bâtiment B seraient poursuivis à l'été prochain (hall : sol et murs).

Madame la Directrice lui indique que la réfection des toilettes extérieures serait prioritaire.

Il est également rappelé l'odeur d'humidité de la classe du préau, dont la cause n'est pas, à ce jour, trouvée.

L'informatique :

Suite aux conseils d'école de l'année 2014/2015, un technicien de la société IBS est intervenu.

L'ensemble des ordinateurs ont été remis à niveau, la classe mobile a été mise aux normes. Il reste des ordinateurs à réparer. Un fichier de partage est désormais installé.

Le second bungalow va devenir, au plus tard en septembre 2016, au mieux en janvier 2016, la salle informatique, avec une vingtaine de postes.

Des « tours » vont être récupérées d'un autre établissement scolaire.

Les enseignantes s'accordent à constater qu'elles peuvent désormais travailler correctement avec l'outil informatique, et que cette future salle informatique dédiée leur permettra de réellement faire acquérir les compétences aux élèves, le matériel étant sur place, installé, et prêt à être utilisé (sans avoir recours à de multiples branchements, et va-et-vient de matériel).

Madame la Directrice demande confirmation quant à la commande qu'elle a effectuée auprès de la Mairie, via Madame Paris, pour les batteries des ordinateurs. Madame Derfoul n'ayant pas d'information à ce sujet, se renseigne et revient vers la Directrice pour lui apporter la réponse.

Madame Griselain nuance l'utilisation de l'outil informatique en précisant que le réseau ne permet pas à plus d'une dizaine de postes branchés de fonctionner.

7) Coopérative scolaire :

Un descriptif des actions de la coopérative scolaire est indiqué aux membres du Conseil : vente des calendriers, projets OCCE (sorties pédagogiques), photos de classe, appel aux dons (au mois de novembre), participation au marché de Noël.

8) Projets/Sorties

L'équipe enseignante a élaboré un avenant au projet d'école pour l'année 2015/2016. (Le nouveau projet sera mis en place avec les nouveaux programmes nationaux, à la rentrée 2016.)

Les quatre axes prioritaires retenus restent inchangés, l'équipe estimant que du travail était encore à réaliser, et qu'elle notait les améliorations au fil du temps :

- apprendre à respecter les autres et les règles ;
- apprendre à résoudre des problèmes ;

- utiliser l'outil informatique ;
- éducation artistique et culturelle
- L'école participe toujours à la collecte des bouchons ainsi que la manifestation de « La grande lessive », qui est expliquée aux membres du conseil.

Les CM1 et les CM2 participent à un concert en hommage à Daniel Balavoine, avec l'école de Mondeville, les collèges de Ballancourt et de Champcueil.

Un projet avec l'association Handi Champcueil Sports et Loisirs pourrait se mettre en place, plus particulièrement au CE2.

Les sorties effectuées:

CP – CE1 – CE1/CM1

Le 14 octobre : sortie cinéma, pour la projection du film « Le petit Prince »

CM2

Le 29 septembre : prévention des risques (addiction, sécurité ferroviaire, en tant qu'utilisateur, « jeux » dangereux, sécurité routière en tant que cycliste)

Les sorties envisagées :

CP – CE1 – CE1/CM1

- Jeux collectifs, rencontre avec les élèves de cycle 2 de l'école Chancolia, le mardi 26 janvier 2016
- Orientation
- Athlétisme en mai/juin 2016
- Rollers
- Guédelon, à confirmer

CE2

- Orientation
- Athlétisme en mai/juin 2016
- Rollers
- Guédelon, à confirmer

CM1

- Orientation
- Athlétisme en mai/juin 2016
- Rollers
- Guédelon

CM2

- Orientation
- Athlétisme en mai/juin 2016
- Rollers
- Caen, selon les mesures nationales de sécurité en vigueur, selon la classe également, et le budget.

De manière volontaire, les élèves, en particulier ceux de CM1 et CM2, sont attendus à la cérémonie du 11 novembre.

Concernant le financement des sorties :

En accord avec les Représentants des parents d'élèves, il pourra être demandé aux familles une participation inférieure ou égale à 10 euros par enfant et par année.

9) Autres points

Préalablement au conseil, Mesdames et Messieurs le Représentants de parents ont fait part de leur souhait de discuter des points attendant au périscolaire en conseil.

Madame la Directrice indique que cela est possible, des réunions préparatoires ou des réunions-bilans pouvant également être envisagées en amont et/ou en aval des conseils, afin que ces discussions soient constructives.

Prochains Conseils d'école : le 18 mars et le 13 juin 2016

La Secrétaire de séance,
Madame Brun

La Directrice,
Madame Schmidt